

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - RALLYE DES VINS MACON 2023	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route, et notamment ses articles R 417-4, R 411-8, R 411-25 ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'association sportive des Vins Mâcon «en vue de l'organisation de la 40^{ème} édition du rallye des vins-Mâcon et d'une épreuve chronométrée le Samedi 3 Juin 2023 sur le territoire de la commune de SOLUTRE-POUILLY,
Vu l'état des lieux ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la course et de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Samedi 3 Juin 2023 de 8H33 à 19H02, la circulation générale et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur les sections de la route départementale n° 54 et de la route départementale n° 31, ainsi que sur la voie communale n° 5 (route de VERGISSON).

- Stationnement strictement interdit depuis le nouveau parking jusqu'à la voie communale n° 5, des deux côtés de la voie.
- Circulation strictement interdite sur la voie communale n° 5 (route de VERGISSON).

ARTICLE 2 :

La signalisation relative au présent arrêté sera mise en place par nos soins sur la voie communale n° 5 (route de VERGISSON) et la circulation normale des véhicules sera rétablie dès la fin de l'épreuve.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Maire de SOLUTRE-POUILLY, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire, à Monsieur le Directeur Départemental du SDIS 71, Madame la Directrice des Routes et des Infrastructures (STA CLUNY).

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 5 Mai 2023
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE



RALLYE DES VINS MÂCON 2023 ES 1 - 4 FUISSÉ - BUSSIÈRES

Longueur : 12.26 km
Samedi 03 juin 2023

Zones sécurisées pour accès du public

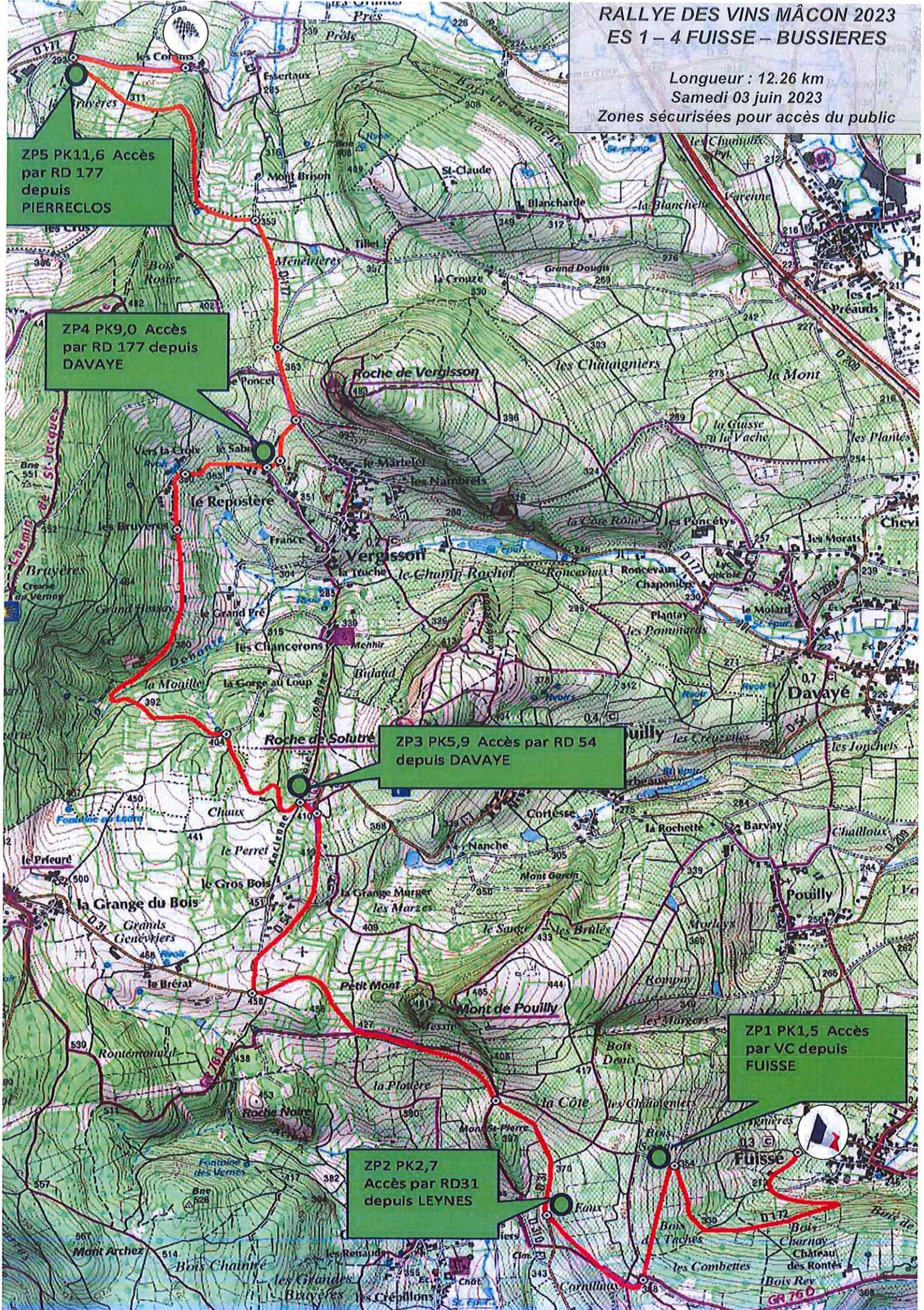
ZP5 PK11,6 Accès par RD 177 depuis PIERRECLOS

ZP4 PK9,0 Accès par RD 177 depuis DAVAYE

ZP3 PK5,9 Accès par RD 54 depuis DAVAYE

ZP1 PK1,5 Accès par VC depuis FUISSÉ

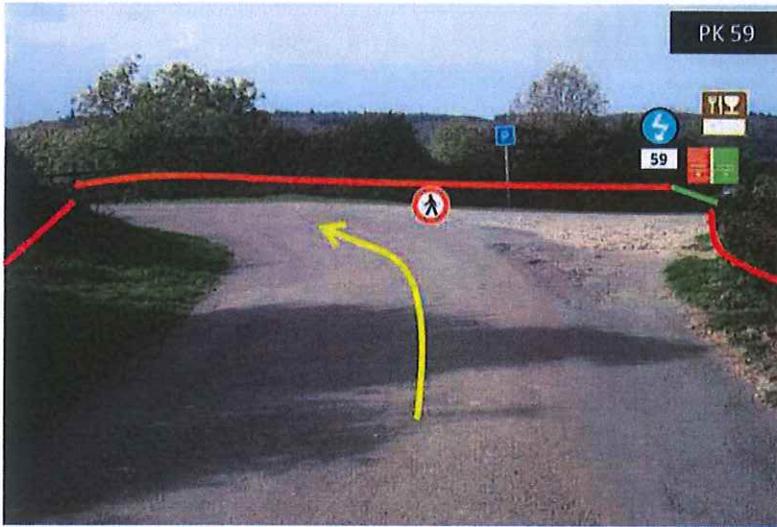
ZP2 PK2,7 Accès par RD31 depuis LEYNES



RALLYE DES VINS MACON

ES 01-04 FUISSE – BUSSIERES – 12.260 km

PK	Inter	Radio	CSC	GPS	Gend	ZP	Parking
5.920	59	1	2	Lat : 46°17.765' N - Long : 04°42.724' E	0	ZP3	RD



Observations :

Zone public : 2 mètres en retrait du panneau

1 extincteur et 1 drapeau jaune

Commissaires dans angle ZP

